Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1194

Artikel: Entreprise alternative : lendemains qui déchantent
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009693

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ENTREPRISE ALTERNATIVE

Lendemains qui déchantent

(*jg*) Dans la région lausannoise, les entreprises que l'on dit «de gauche» ne vont pas très bien. La Cobal, coopérative du bâtiment, doit demander un sursis concordataire et les épargnants qui détenaient un carnet de dépôt risquent de perdre leurs avoirs. Le Cercle ouvrier, qui gère la Maison du peuple, est en difficulté et Radio Acidule peine à se transformer en société anonyme. On peut bien sûr évoquer la conjoncture, des erreurs de stratégie ou de gestion, des circonstances défavorables. La vraie raison est ailleurs.

Il y a dix, trente ou cinquante ans, il n'était pas indifférent de fonder une coopérative ou une association. La gauche avait alors l'ambition de bâtir une véritable contre-société au sein du monde capitaliste. Il s'agissait de se loger, de se nourrir, d'épargner et de se divertir en toute autonomie selon une logique qui se voulait résolument anti-libérale. Une structure autonome fut même créée pour le sport avec la *Satus*. Je me souviens dans mon enfance des résultats sportifs *Satus* donnés par la radio romande...

La suite de l'histoire est connue. La main d'Adam Smith est restée cachée, le monde a changé, mais certaines entreprises issues de cette époque ont gardé un peu trop longtemps leurs illusions. C'est en leur nom que la Cobal, dans sa dernière glissade, s'est polarisée sur la sauvegarde de l'essentiel: les emplois de ses salariés. Elle y est parvenue dans la presque totalité des cas. Il est des fins plus déshonorantes. ■

FAILLITES VAUDOISES

5000 dossiers en 5 ans

(*vb*) Pour la première fois en Suisse, une étude éclaire le contexte socio-économique des faillites. Le Secrétariat général de l'ordre judiciaire et le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) ont élaboré un questionnaire que des chômeurs en fin de droits, dans le cadre d'un programme d'occupation cantonal, ont soumis aux offices de faillite afin de recueillir des données sur chaque cas.

Sur 5000 dossiers de faillites clôturées entre 1987 et 1993, 919 concernent des sociétés, plus de 4000 touchent des particuliers, soit dans l'exercice de leur profession (1150 indépendants) soit dans le cadre de leurs affaires privées (2870). Une part importante de ce dernier chiffre concerne des successions répudiées, des héritages dont personne ne veut, beaucoup plus fréquents à Lausanne que dans le reste du canton.

Les faillites privées (614) ou personnelles concernent des salariés, qui pour des raisons diverses, souvent après avoir fait appel à des petits crédits pour s'en sortir, sont mis en faillite. Ce sont surtout des hommes, en situation de divorce ou paupérisés par les conséquences d'un divorce, atteints par une maladie, un accident, la perte de leur emploi.

Dans les faillites de sociétés (919), on trouve presque autant d'entreprises du secteur banques, assurances, immobilier (31%) que du commerce, de la restauration et des réparations (33%). Les causes sont, dans la proportion d'une sur deux, économiques.

Sur les 1150 indépendants en faillite, beaucoup sont des hommes jeunes qui se sont lancés dans une affaire au temps des années de prospérité, qui ont ouvert des boutiques, ou se sont lancés dans une petite entreprise liée au bâtiment.

De manière globale, dans 44% des cas, la procédure est suspendue faute de biens susceptibles d'être réalisés et aucune donnée financière n'est établie. Les 2770 dossiers dont les éléments sont chiffrés totalisent près d'un milliard de créances. L'intervention des offices permet de récupérer 206 millions. Le découvert global dépasse 700 millions. Les créances immobilières gagées sont servies en premier: elles sont couvertes à 74% et reçoivent 134 millions. Les créances les moins bien loties sont celles de 5e classe (crédit bancaire, impôt), qui se voient rembourser 25 millions sur un montant de 642. ■

RÉFÉRENCE

Enquête sur les faillites dans le canton de Vaud, Service cantonal de recherche et d'information statistiques, SCRIS, Lausanne, décembre 1994.

EN BREF

L'ancien conseiller national Jean Wilhelm signale un fait certainement peu connu, publié dans le dernier numéro de la revue du PDC. Pendant la dernière guerre, un jour, le conseiller fédéral Philippe Etter avait diparu. En fait, pour échapper au «stress», il consacra deux jours entiers à jouer aux cartes avec trois amis dans un local pas très éloignés du Palais fédéral.

L'AJAS (Association de la jeunesse pour l'avenir de la Suisse) diffuse un message en allemand pour s'opposer aux organisation pro-européennes comme le mouvement «Né le 7 décembre 1992». Peuvent y adhérer les personnes ayant moins de 35 ans, mais cette limite d'âge n'existe pas pour les donateurs sollicités.

L'UDC du canton de Zurich dépensera un peu plus d'un million de francs pour les élections cantonales et fédérales de l'an prochain. Le budget prévoit 450 000 francs de cotisations extraordinaires (20 francs par membre), 370 000 francs d'impôt du parti et du groupe parlementaire, ainsi que 300 000 francs de dons, ce qui laisse une marge pour les dépenses courantes.